



Camp de jour Semaines DécouVERTES

Règlements du campeur

Bienvenue au camp de jour du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin! Afin que tous passent un bel été, veuillez prendre connaissance des règlements ci-dessous

1. HEURES D'OUVERTURE DU CAMP

Le camp de jour est offert du lundi au vendredi de **9 h à 16 h**.

2. SERVICE DE GARDE

À la semaine: de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30.

Pour ce service il faut s'adresser directement à **Vie culturelle et communautaire de Granby**.

À la journée: ce service est offert au coût fixe de 9 \$ par jour, quelle que soit la durée. Il est payable à l'avance et ne peut être **utilisé que 2 fois dans la même semaine**.

Pour ce service, il faut s'adresser directement à l'animateur responsable du camp de jour.

Notez que les enfants ne peuvent attendre seuls sur le site en dehors des heures d'ouverture du service de garde.

3. ARRIVÉE ET DÉPART

- Les parents doivent accompagner leur enfant auprès de l'animateur responsable **d'enregistrer les présences** (situé dans la grange).
- **Les effets personnels** de l'enfant seront rangés à un emplacement désigné lors de la première journée de camp. Les parents sont responsables de vérifier à la fin du camp que l'enfant a récupéré toutes ses affaires.
- À chaque jour, avant de quitter le camp avec leur enfant, les parents doivent **signer la feuille de présence** et indiquer l'heure à laquelle ils sont venus le reprendre.
- Les parents qui n'ont pas inscrit leur enfant au service de garde sont invités à venir le chercher entre 15 h 30 et 16 h.
- Si pour certaines raisons, un enfant doit quitter **avant 15 h 30**, les parents devront **aviser** l'animateur responsable des présences le matin.
- Vous devez nous communiquer le nom des **personnes autorisées** à venir chercher votre enfant.

4. RETARD

Dans la mesure du possible, les parents devront nous téléphoner avant 16 h pour nous aviser de leur retard. Après l'heure de fermeture du service de garde (17 h 30), les parents devront payer un surplus de 2 \$ pour chaque tranche de 5 minutes de retard dans le seul but de défrayer le temps supplémentaire des employés. Ce montant devra être payé la journée même du retard directement à l'animateur responsable du service de garde.

5. ABSENCE

Pour signaler l'absence de leur enfant, les parents doivent téléphoner entre 8 h 30 et 9 h 30 au plus tard. **Les journées d'absence ou de maladie sont payables.**

6. SUSPENSION ET RENVOI

La direction du camp de jour se réserve le droit de retirer un enfant définitivement, sans délai et sans remboursement si la situation l'exige.

7. ANNULATION D'INSCRIPTION

La politique d'annulation d'inscription sera la même que celle de Vie culturelle et communautaire de Granby. Les parents qui veulent faire une demande d'annulation devront contacter directement ce service au 450-361-6081.

8. ÉTAT DE SANTÉ

Lorsqu'un enfant présente un ou plusieurs symptômes de maladie (fièvre, vomissement, maladie contagieuse, etc...), les parents sont tenus de ne pas l'amener au camp de jour. Au cours de la journée, si votre enfant ne se sent pas bien, vous serez avisés et devrez venir le chercher dans les plus brefs délais. Si vous constatez la présence de poux sur votre enfant, veuillez nous aviser le plus rapidement possible.

9. MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans l'autorisation des parents. Dans le cas d'une ordonnance médicale, le médicament devra être dans son contenant original et identifié au nom de l'enfant.

10. ALLERGIES

Pour un enfant souffrant d'allergie, le parent doit le signaler au responsable du camp de jour. Si votre enfant a besoin d'un auto-injecteur EpiPen, assurez-vous qu'il l'a sur lui chaque matin.

Afin de minimiser les risques d'allergies, **aucun échange de nourriture** entre les enfants ne sera accepté.

Pour la **crème solaire**, veuillez fournir un contenant par enfant **identifié** à son nom.

11. BOÎTE À LUNCH

Chaque enfant doit avoir sa boîte à lunch **identifiée**. Prévoir :

- **Un lunch froid puisqu'il n'y a pas de micro-ondes sur place,**
- **Des «ice-packs» pour maintenir le lunch frais,**
- **Deux collations,**
- **Une bouteille d'eau, que l'enfant peut transporter avec lui lors des randonnées.**

Les contenants en verre sont interdits afin d'éviter les accidents. Nous vous demandons également d'éviter tout aliment pouvant contenir des arachides.

12. TENUE VESTIMENTAIRE

Notez qu'il est préférable que **TOUS** les objets et affaires personnels de votre enfant soient **IDENTIFIÉS**. L'enfant doit être vêtu **convenablement** selon la température.

Prévoir en tout temps :

- Un imperméable,
- Des bottes d'eau
- Un chandail à manche longue,
- Des vêtements de rechange,
- Un chapeau,
- Des souliers confortables et adaptés à la marche (**les sandales sont interdites**).
- Un maillot de bain, une serviette (pour la sortie au parc)
- De la crème solaire,
- Du produit chasse moustique.

Les enfants recevront un chandail du camp GRATUITEMENT lors de leur première journée. IL DOIT ÊTRE PORTÉ LORS DES SORTIES (PARC ET VÉLO)

Rappel: Nous vous demandons de mettre une première couche de crème solaire le matin avant de déposer votre enfant au camp. Nous ne sommes pas responsables de la perte des objets de valeur.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BON ÉTÉ !

Pour information, contactez la responsable de l'éducation
450-375-3861 - education@cinlb.org